

une tendance qui s'accroît d'une année à l'autre et qui mine lentement le droit du Parlement de dire au gouvernement: Vous devez nous indiquer pourquoi ces crédits sont nécessaires et comment ils seront dépensés, et nous accorder le droit de proposer des modifications. Compte tenu de la situation financière en général et des dispositions fiscales qui nous préoccupent, je soutiens que cette critique est fondée et j'espère que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) et d'autres ministres dont les ministères sont en cause viendront répondre aux accusations que d'autres députés et moi-même formulerons à cet égard.

J'en viens maintenant à mon deuxième point. Par ces crédits de \$1, le gouvernement cherche à obtenir, après coup, le droit d'utiliser à d'autres fins les crédits votés pour une fin donnée. Il n'y a aucun doute là-dessus. Des douzaines de ces crédits s'accompagnent d'une disposition prévoyant que les fonds non dépensés soient employés à des fins tout à fait différentes, ce que le Parlement n'a pas autorisé. Quiconque se donne la peine de feuilleter ce budget supplémentaire trouvera les crédits en question. Le gouvernement, dans la meilleure intention du monde sans doute, s'est trouvé justifié à dépenser les fonds autrement, et ses partisans feront valoir des raisons à l'appui. Mais on abuse tellement du principe selon lequel l'exécutif devrait être soumis à une contrainte salutaire, qu'il n'y a plus aucune contrainte salutaire ou non.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Je sais bien que les impôts sont inévitables, mais dans ce cas-ci ce sont des impôts sans représentation véritable et sans le consentement du contribuable. C'est une tendance qui risque de devenir une maladie chronique; j'espère donc que les vis-à-vis se solidariseront avec nous pour la rejeter. Ils auront l'occasion de montrer qu'ils appuient les principes fondamentaux de la motion.

La pratique dont nous nous inquiétons aujourd'hui n'est qu'un nouvel indice de la tendance du gouvernement à usurper les droits des Communes et à mettre celles-ci au rancart. Nous avons vu cette tendance se développer. Il y a un an, c'était la déclaration du premier ministre, M. Trudeau, au sujet de sa domination sur la Chambre; il voulait nous en donner un exemple alors en essayant de nous imposer de force l'article 16A du Règle-

ment. Nous en trouvons d'autres exemples dans le recours toujours plus fréquent aux décrets du conseil, et dans presque tous les projets de loi dont nous avons été saisis. De plus en plus souvent, le gouvernement attribue aux ministres, aux ministères et aux émanations de l'administration le droit de trancher des questions touchant à la vie et aux biens de nos concitoyens par des décrets du conseil et des décrets ministériels et non plus par des lois du Parlement.

Je sais que j'en ai déjà parlé. On avait alors signalé qu'un comité étudie la question. Mais si cette tendance se confirme, il faudra non pas un, mais une douzaine de comités parlementaires pour soustraire, à la même cadence, au Parlement, le droit de légiférer. Les membres de la Chambre et de l'autre endroit ne peuvent plus formuler leurs objections, le cas échéant. C'est une tendance malsaine, que nous devons signaler. Nous pensons en particulier à une directive récente du gouvernement à ses partisans: «Au sein des comités, marchez droit et faites ce qu'on vous dit. Pas de déviationnistes au sein du parti libéral!»

J'ai déjà parlé de cela. Le député de York-Est (M. Otto) est une heureuse exception à la paralysie générale. Comme les membres de l'autre endroit sont de plus en plus indépendants du gouvernement, je me demande quand le député de York-Est y accèdera, trouvant ainsi le climat qui lui convient.

● (3.10 p.m.)

Songez aussi au remaniement du bureau du premier ministre, où se multiplient prodigieusement les secrétariats régionaux, indépendants de la Chambre. Je ne m'écarte pas de la question; je cherche simplement à relever, dans les derniers crédits supplémentaires de l'exercice 1968-1969, un autre exemple du mouvement marqué vers un contrôle gouvernemental excessif, qui enlève à la Chambre des communes et au Parlement le pouvoir qui leur appartient.

Il est tragique que trop de gens trouvent ce procédé régulier. Ils le considèrent comme tout à fait normal. De l'avis de bien des gens, les gouvernements ont le droit d'exercer ce pouvoir extraordinaire, et notamment d'avoir de plus en plus carte blanche pour dépenser de l'argent. C'est un état d'esprit que nous ne saurions adopter sans danger. J'en rejette le blâme sur le gouvernement, les députés, le